

village internet

@ @ @

2024

La voix de PORTS-sur-Vienne

TERRE
2024
DE JEUX

N° 122 - MAI 2024

Bulletin municipal de la commune de Ports-sur-Vienne

Franc succès des côtes
de Ports édition 2024
150 participants



À 16 ans, pensez au recensement citoyen !

Tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen, en ligne ou en mairie. Il doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) vous explique.

Le [recensement citoyen](#) est obligatoire. Il permet d'obtenir une [attestation de recensement](#), d'être convoqué à la [Journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#) et d'être [inscrit automatiquement à 18 ans](#) sur les listes électorales.

L'[attestation de recensement](#) permet de s'inscrire à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, etc.) ou un concours administratif en France avant l'âge de 18 ans.

Vous pouvez faire ce recensement à la mairie de votre commune ou [en ligne](#). Il faudra dans les 2 cas fournir les documents suivants : carte nationale d'identité ou passeport valide ; livret de famille à jour ; justificatif de domicile (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement).

À noter

si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire votre recensement à votre place et en votre absence.

Quand faut-il faire son recensement ?

Le recensement citoyen est obligatoire et dépend de votre situation :

un jeune né français doit se faire recenser **dans les trois mois qui suivent son 16^e anniversaire** ;

un jeune devenu français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser **dans les mois qui suivent** l'obtention de la nationalité française.

Exemple :

Un jeune né français, dont l'anniversaire est le 12 janvier, doit faire son recensement entre le 12 janvier et le 30 avril.

Un jeune obtenant la nationalité française un 4 juillet doit faire son recensement entre le 4 juillet et le 4 août.

Passés ces délais, vous pourrez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche est la même.

À noter

Jusqu'à vos 25 ans, vous devez déclarer tout changement de situation (déménagement, mariage, enfant, situation professionnelle...) à votre centre du service national et de la jeunesse (CSNJ), par [mail](#), par [internet](#) ou par [courrier](#).

L'ANTS, qui vous accompagne pour l'obtention de vos documents d'identité, devient France Titres



L'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a notamment pour mission d'administrer vos demandes de passeport, de carte d'identité, de permis de conduire ou de certificat d'immatriculation pour un véhicule. Elle

peut désormais également utiliser l'appellation « France Titres ».

La nouvelle dénomination de l'Agence nationale des titres sécurisés, actée par un décret publié le 28 février 2024 au *Journal officiel*, s'accompagne d'une clarification de ses tâches. Cet établissement public administratif, qui peut désormais être dénommé France Titres, voit ses missions évoluer continuellement dans le contexte actuel de dématérialisation de vos pièces d'identité et des démarches administratives. En ce moment, il est notamment responsable du programme France Identité ; il s'agit d'une application gratuite et facultative, mise en place par le Gouvernement, qui vous permet de prouver votre identité en ligne à condition d'avoir une carte d'identité au nouveau format « carte bancaire ». Avec cette application, vous pouvez notamment avoir accès au [permis de conduire dématérialisé](#), disponible sur l'ensemble du territoire depuis le 14 février 2024.

Sur le [site de France Titres - Agence nationale des titres sécurisés](#), vous pouvez déjà :

effectuer le renouvellement de votre carte d'identité ou de votre passeport ; // vous inscrire à l'examen du permis de conduire ; // faire modifier l'adresse qui figure sur votre carte d'identité ou votre passeport ; // demander la fabrication de votre permis de conduire ; // faire modifier l'adresse présente sur le certificat d'immatriculation de

BAIGNADE : SOYEZ VIGILANT !

Des micro organismes, appelés cyanobactéries, colonisent parfois le fond des rivières, l'été voire en début d'automne. Elles forment des plaques de couleur vert / brun foncé à la surface des cailloux, qui peuvent se détacher et s'accumuler sur les bords (*flocs, amas ressemblant à des algues*). Elles peuvent être à l'origine d'intoxications.

Pour éviter les risques, il est important de connaître les précautions de bon sens à mettre en œuvre et dont chacun a la responsabilité. Reconnaître les symptômes d'une intoxication permet également d'adapter votre comportement.

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE VIS-À-VIS DES CYANOBACTÉRIES EN RIVIÈRES ?

Attention aux enfants !

→ **Ne pas se baigner** en dehors des sites autorisés et surveillés, **éviter d'ingérer de l'eau**.

→ **Ne pas jouer** avec des bâtons ou galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, **ne pas les porter à la bouche**.

→ **Ne pas pratiquer** d'activités nautiques dans des zones où des amas d'algues sont accumulés.

→ Prendre une **douche** après la baignade.

→ **Éviscérer et éêter** les poissons pêchés, et **éviter de manger les petits poissons type «friture»**. **Ne pas consommer de poisson en cas de bloom algal (ou baignade fermée)**

Attention aux animaux domestiques

risque de mortalité canine !

→ Tenir les chiens en laisse
→ **Ne pas les laisser accéder** à la rivière / zone de baignade

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AUX TOXINES DE CYANOBACTÉRIES ?

Si les **symptômes** suivants apparaissent :

→ **Après une baignade** : irritation (de la peau, des yeux, autre), ou boutons...

→ **En cas d'ingestion** : tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements...

Consulter rapidement un médecin

Pour les chiens si les **symptômes** suivants apparaissent après **avoir bu l'eau** de la rivière, ou **joué avec des bâtons ou des galets**, ou **mangé des cyanobactéries** :

tremblements des pattes arrières, perte d'équilibre, état anxieux, nausées, yeux globuleux, bave...

Consulter sans délai un vétérinaire,



Cyanobactéries des rivières, Apprendre à les reconnaître.

Couleurs

Les biofilms à cyanobactéries peuvent prendre des teintes allant du noir au vert - bouteille



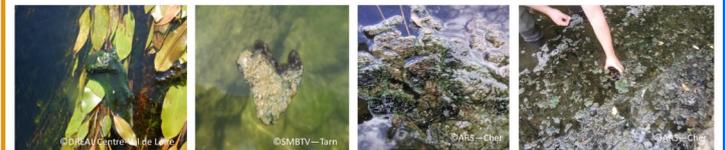
ASPECT

Elles sont parfois marbrées de gris et ont un aspect visqueux, plus ou moins bulleux que l'on sent au toucher.



Evolution

Lorsqu'elles se détachent de leur support, elles forment des flocs qui flottent à la surface de l'eau.



- Contacts et informations -

Contacts :

Direction départementale de la protection des populations (santé animale) : 02 47 31 11 11

Agence régionale de santé – Délégation départementale d'Indre-et-Loire (santé humaine) : 02 38 77 34 37

Site internet des services de l'État en Indre-et-Loire : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr>



Ce qui change en mai 2024

Évolution dans l'accès à MaPrimeRénov, nouveaux montants versés à partir du 6 mai pour les prestations familiales et sociales revalorisées au 1^{er} avril, prix du gaz, franchise sur les consultations médicales, participation forfaitaire au compte personnel de formation (CPF)... Découvrez toutes les actualités de ce mois de mai avec *Service-Public.fr*.

Papiers - Citoyenneté

Pour pouvoir voter aux élections européennes le 9 juin 2024, la date limite pour les inscriptions en ligne étaient le 1^{er} mai, mais vous pouvez encore le faire en mairie jusqu'au vendredi 3 mai !

[Listes électorales : vérifiez en ligne si vous êtes bien inscrit !](#)

Travail - Apprentissage

Le montant maximum pouvant être perçu par les agents publics, au titre de l'indemnité forfaitaire de télétravail, a été exceptionnellement augmenté pour l'année 2024 marquée par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. L'aide de 6 000 € maximum accordée aux employeurs qui recrutent des alternants ne concernera plus les jeunes en contrat de professionnalisation après le 30 avril 2024. La loi de finances pour 2023 prévoit que le salarié devra participer au coût de la formation, d'une VAE ou d'un bilan de compétences effectués dans le cadre du compte personnel de formation (CPF). La Semaine de l'alternance se tient cette année du 13 au 17 mai.

[Davantage de jours de télétravail indemnifiables dans la fonction publique en raison des JO 2024](#)

[Aide à l'embauche : fin du dispositif pour les contrats de professionnalisation au 30 avril 2024](#)

[CPF : une participation forfaitaire de 100 € obligatoire dans certains cas](#)

[Semaine de l'alternance](#)

Argent

Le prix repère de vente de gaz affichera une légère augmentation en mai par rapport au mois d'avril. Des arrêtés municipaux permettent aux particuliers et aux associations de vendre du muguet le 1^{er} mai.

[Qu'est-ce que le prix repère de vente de gaz naturel ?](#)

[Vente de muguet le 1er mai : une tolérance encadrée](#)

Logement

Les modalités d'accès à MaPrimeRénov' évoluent à partir du 15 mai 2024. MaPrimeRénov' est prolongée pour les rénovations globales. Du 15 mai au 31 décembre 2024, l'obligation de fournir un diagnostic de performance énergétique (DPE) est levée pour les demandes d'aides MaPrimeRénov' (parcours par geste) en France métropolitaine. Si vous êtes copropriétaire, vous pouvez bénéficier de MaPrimeRénov' Copropriété, quelle que soit votre situation (que vous occupiez votre bien ou que vous l'ayez mis en location) et quel que soit votre niveau de ressources. Le nouvel indice de référence des loyers (IRL) a été publié par l'Insee le 12 avril 2024.

[MaPrimeRénov'](#)

[MaPrimeRénov' évoluée : les nouvelles dispositions pour 2024](#)

[MaPrimeRénov' Copropriété : le montant de l'aide augmente](#)

[Passoires thermiques : le DPE évolue pour les surfaces de moins de 40 m²](#)

[Indice de référence des loyers \(IRL\) : quelle hausse au 1er trimestre 2024 ?](#)

Social-Santé

Doublement du montant de la participation forfaitaire sur les consultations et les actes médicaux à compter du 15 mai 2024. Une décision du 21 mars 2024, publiée au *Journal officiel* le 24 avril, indique que ce montant sera de 2 € à compter du 15 mai 2024, contre 1 € jusque-là. Un nouveau décret assouplit les conditions d'exercice des sage-femmes pour l'IVG instrumentale. Vaccin anti-Covid : une campagne de rappel est mise en place pour les personnes fragiles depuis le 15 avril et jusqu'au 16 juin, avec une extension possible au 15 juillet 2024 en fonction de la situation épidémiologique. Le 31 mai est la date limite pour constituer votre dossier social étudiant (DSE) si vous souhaitez faire une demande de bourse sur critères sociaux ou de logement en résidence universitaire. Les bourses Talents sont destinées, sous conditions de ressources, aux étudiants inscrits dans les Prépas Talents mais également aux personnes préparant un concours en dehors d'une Prépa Talents, la demande de bourse est possible jusqu'au 31 mai 2024. Les prestations sociales et familiales versées par les Caf et la MSA sont revalorisées comme chaque année au 1^{er} avril, les nouveaux montants ont été publiés. L'Établissement français du sang (EFS) invite toutes les personnes qui le peuvent à prendre rendez-vous dès à présent pour faire un don ; l'objectif est de limiter l'impact des jours fériés et ponts du mois de mai sur les réserves de sang. Le ministère de la Santé a communiqué le nouveau calendrier vaccinal.

[Médicaments, actes paramédicaux et transports : la franchise médicale a doublé le 31 mars 2024](#)

[Un nouveau décret assouplit les conditions d'exercice des sage-femmes pour l'IVG instrumentale](#)

[Une campagne de renouvellement vaccinal pour les plus âgés et les plus vulnérables](#)

[Dossier social étudiant \(DSE\) : demande de bourse et de logement](#)

[Prépas Talents : la demande de bourse est possible jusqu'au 31 mai 2024](#)

[Prestations familiales et sociales : les nouveaux montants au 1er avril 2024](#)

[Don du sang : l'EFS lance un appel à la mobilisation avant les ponts de mai](#)

[Calendrier vaccinal : quels changements pour 2024 ?](#)

Impôts

Les dates limites des déclarations faites en ligne sont fixées selon votre département : vérifiez celui qui vous concerne. Pour les départements n° 1 à 19, la date limite est le 23 mai. Vous ne pouvez pas déclarer en ligne ? La date limite de dépôt de la déclaration papier est le 21 mai.

[Déclaration des revenus de 2023 : toutes les dates !](#)

Scolarité

Les indicateurs de résultats de l'année 2023 viennent d'être publiés pour les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, publics ou privés sous contrat. Des indicateurs de résultats pour les collèges sont également communiqués cette année. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lance son guide de la vie étudiante 2024.

[Collèges et lycées : les indicateurs de résultats 2023](#)

[Études supérieures : un guide complet pour les lycéens](#)

Transports

Fêtez le vélo avec *Mai à vélo 2024* ! Des événements variés (loisir, sport, tourisme...) sont organisés partout en France durant le mois de mai pour promouvoir la pratique du vélo. Le ministère des Transports met à disposition des usagers le site *anticipezvous.gouv* ; il présente des informations complètes et pratiques et propose des conseils pour s'organiser.

[Mai à vélo 2024 : un mois pour fêter et adopter la pratique du vélo !](#)

[JO 2024 : anticipez vos déplacements !](#)

Loisirs

Le 18 mai 2024, découvrez la Nuit européenne des musées qui propose des milliers d'événements gratuits.

[20e édition de la Nuit européenne des musées](#)



EXTRAITS DU PROCES-VERBAL - séance du mercredi 27 mars 2024

AMORTISSEMENTS BUDGET ASSAINISSEMENT

	1ere, 2eme et 3 eme tranche 18/11/2016		
Biens amortissables	COUT	Durée années	Amortissement
Lagunes et autres bassins	164 383,00 €	50	3 287,66 €
Constructions légères	799,00 €	20	39,95 €
Poste relavage eaux usées	36 123,00 €	30	1 204,10 €
TOTAL	310 658,00 €		6 354,26 €
TOTAL AMORTISSEMENT ANNUEL		9 736,00 €	

Compte tenu de la réalisation de la 4^{ème} tranche d'assainissement collectif réalisée en 2022 et 2023, il convient de procéder à l'actualisation de la délibération du 18 novembre 2016.

Actualisation des amortissements 2023

Par 5 voix pour et 3 contre, le conseil municipal approuve l'actualisation des amortissements du budget d'assainissement selon les données du tableau ci-dessus.

Subvention agence de bassin pour les ANC

Il convient de rembourser à l'agence de bassin les 30 600 € versés fin 2021 diminués de la participation au seul bénéficiaire. Les crédits sont inscrits à la section de fonctionnement au chapitre 65 du budget prévisionnel du budget d'assainissement de l'exercice 2024.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

COMPTE DE GESTION

L'intégralité du compte de gestion du comptable public a été transmis aux membres de l'assemblée par workflow du 7 mars 2024 et examiné dans son détail par la commission des finances du 20 mars 2024. Le compte de gestion conclut à un résultat de clôture de 19 784,20 €. Aucune remarque n'a été formulée en commission des finances.

Sollicités, les élus présents ne formulent aucune remarque. Il est procédé à un vote à main levée et par 5 voix pour et 3 voix contre, le compte de gestion 2023 du budget d'assainissement du comptable public est approuvé

COMPTE ADMINISTRATIF

L'intégralité du compte administratif a été transmis aux membres de l'assemblée par workflow du 5 mars 2024 et examiné dans son détail par la commission des finances du 20 mars 2024. Le compte administratif conclut à un résultat de clôture de 19 784,20 €. Aucune remarque n'a été formulée en commission des finances. Sollicités, les élus présents ne formulent aucune remarque.

En l'absence du maire et sous la présidence de M Leclercq, il est procédé à un vote à main levée et par 4 voix pour et 3 voix contre, le compte administratif 2023 du budget d'assainissement est approuvé

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le conseiller aux décideurs locaux communique sa proposition d'affectation des résultats à partir des données du compte de gestion qui ont conduit à faire apparaître un solde de clôture de 19 784,20 €.

Il propose d'inscrire à la section d'investissement 28 933,41 € en dépenses du chapitre 001 et la même somme en recettes au compte 1068. Il propose d'inscrire 19 784,20 € en section de fonctionnement en recettes au chapitre 002.

Aucune remarque n'a été formulée en commission des finances. Sollicités, les élus présents ne formulent aucune remarque.

Il est procédé à un vote à main levée et par 5 voix pour et 3 voix contre, l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget d'assainissement du CDL est approuvée

BUDGET PRÉVISIONNEL DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT 2024

Le budget prévisionnel d'assainissement a été examiné article par article lors de la commission des finances du 20 mars 2024. La présentation est faite par chapitre.

Il est rappelé ici que le remboursement de la subvention de l'agence de l'eau est bien inscrite au chapitre 65 des dépenses de fonctionnement. Le budget prévisionnel 2024 intègre bien la réalité des rémunérations des personnels qui interviennent sur ce SPIC qui trouve, par ailleurs, l'équilibre de la section de fonctionnement par une subvention de 57 320,41 € du budget général. Annie Fortier interroge de savoir si les 30 600 € avaient été mis sur un compte à part. Le Maire répond qu'ils ont été intégrés aux écritures de l'exercice 2021 et donc dans les résultats de cet exercice, puis dans ceux de l'exercice 2022 et, à ce titre le maire avait prévu un chapitre 023 de 31883,65 € et réduit le résultat d'exploitation 2022 à 15 610,16€. Sur l'avis de la CRC, les sommes ont respectivement été inscrites à hauteur de 19 233,00 € et 28 143,71 € et donc la subvention de l'agence de l'eau a été intégrée aux résultats 2022. Il convient donc, pour le budget 2024 de faire appel au budget général de façon conséquente.

M Leclercq souligne qu'il est regrettable d'inscrire une prévision de dépenses d'investissement de 48 621,36 € et d'être obligé de ponctionner le budget général de plus de 57 000 €.

Enfin, un échange s'opère sur le montant des chapitres 66 de fonctionnement et 16 d'investissement qui s'appuient sur les charges d'emprunts avec une augmentation de 49% de l'annuité en 2023 suite au relèvement du livret A. L'information de la banque des territoires parvenue en mairie début décembre n'a pas permis d'inscrire cette hausse substantielle et donc impose de porter sur le budget 2024 les annuités de 2023 et de 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 116 686,61 € et celle d'investissement à hauteur de 114 976,52 €

Les inscriptions budgétaires ont reçu un avis conforme du CDL Sollicités, les élus présents ne formulent plus de remarque.

Il est procédé à un vote à main levée et par 5 voix pour et 3 voix contre, le budget prévisionnel de l'exercice 2024 du budget d'assainissement est approuvé

BUDGET BHRT-SP

COMPTE DE GESTION

L'intégralité du compte de gestion du comptable public a été transmis aux membres de l'assemblée par workflow du 7 mars 2024 et examiné dans son détail par la commission des finances du 20 mars 2024.

Le compte de gestion ne comporte aucune écriture. L'ouverture du 22 décembre a contribué à une réception des factures en janvier et leur prise en charge sur le BP 2024, dans la limite des crédits ouverts.

Aucune remarque n'a été formulée en commission des finances.

Sollicités, les élus présents ne formulent aucune remarque. Il est procédé à un vote à main levée et par 5 voix pour et 3 voix contre, le compte de gestion 2023 du budget du BHRT-SP du comptable public est approuvé

COMPTE ADMINISTRATIF

L'intégralité du compte administratif a été transmis aux membres de l'assemblée par workflow du 5 mars 2024 et examiné dans son détail par la commission des finances du 20 mars 2024. Le compte administratif ne comporte aucune écriture. L'ouverture du 22 décembre a contribué à une réception des factures en janvier et leur prise en charge sur le BP 2024, dans la limite des crédits ouverts

Sollicités, les élus présents ne formulent aucune remarque. En l'absence du maire et sous la présidence de M Leclercq, il est procédé à un vote à main levée et par 4 voix pour et 3 voix contre, le compte administratif 2023 du BHRT-SP est approuvé

BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget prévisionnel du BHRT-SP a été examiné article par article lors de la commission des finances du 20 mars 2024. Le document budgétaire se résume à la section de fonctionnement hors les salaires qui restent, le temps du démarrage du service et pour garantir les personnels, intégrés au budget général. La section s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 42 532,33 €. Une régularisation sera opérée en temps voulu.

Les inscriptions budgétaires ont reçu un avis conforme du CDL

Sollicités, les élus présents ne formulent plus de remarque.

Il est procédé à un vote à main levée et par 5 voix pour et 3 voix contre, le budget prévisionnel de l'exercice 2024 du budget du BHRT-SP est approuvé

BUDGET GÉNÉRAL

Créance éteinte

Par mail du 01/03/2024, le Conseiller aux décideurs locaux a saisi le maire :

« En vue du mandatement pour créances éteintes du dossier SARL Couthon, je vous remercie de bien vouloir inscrire *aux budgets primitifs 2024 les crédits suivants* :

sur le budget principal:

En recette de fonctionnement la somme de 36 732,96 € au 781 (reprise sur provision) et en dépense de fonctionnement au 6542 pour la même somme (créances éteintes).

sur le budget assainissement

En recette de fonctionnement la somme de 870,25 € au 7817 (reprise sur provision) et en dépense de fonctionnement au 6542 pour la même somme (créances éteintes). »

La recette sur le budget d'assainissement sera retirée par le CDL dans une correspondance du 21 mars 2024.

L'avis de l'assemblée est sollicitée sur l'inscription de la prise en charge de la créance de la SARL Couthon pour un montant global de 37 603,21 €. Le maire sollicite un vote publique sur ce sujet.

Monsieur Leclercq exprime sa colère sur le sujet en dénonçant la facilité avec laquelle le liquidateur met à charge de la mairie, et par conséquent des habitants de la commune, la dette de la SARL Couthon par une demande d'inscription en créance éteinte. Il évoque un article de presse par lequel les responsables de la SARL Couthon s'affichent dans une structure de restauration située à 10 km de PORTS-sur-Vienne. Il précise que son intervention ne vise pas l'entreprise nouvelle mais le fait que les responsables apparaissent solvables et que, par conséquent, une recherche de remboursement de dette aurait pu être établie.

Monsieur le maire ajoute le commentaire du notaire qui considère que des éléments de mauvaises gestion auraient pu être mis en évidence, attestant par la même la responsabilité des porteurs de la SARL. Il fait également remarquer que dans la période COVID la structure a été aidée sur la base de 10 000 € par mois avec une prise en charge par l'Etat de 85% des cotisations sociales.

Chaque membre de l'assemblée est alors invité à exprimer son vote quand à cette inscription de la prise en charge des 37 603,21 € par les budgets 2024 de la commune.

Mesdames Fortier (pouvoir Suteau) et Lafon vote POUR // Monsieur Leclercq vote contre // Madame Delaporte et Messieurs Champigny, Piget et Poujaud s'abstiennent

Par 3 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, la créance de 37 603,21 € de la SARL Couthon fait l'objet d'une inscription au budget général 2024 de la commune pour 36 732,96 € et 870,25 € sur le budget d'assainissement, dans les conditions décrites par le conseiller aux décideurs locaux.

COMPTE DE GESTION

L'intégralité du compte de gestion du comptable public a été transmis aux membres de l'assemblée par workflow du 7 mars 2024 et examiné dans son détail par la commission des finances du 20 mars 2024. Le compte de gestion conclut à un résultat de clôture de 196 663,92 €. Aucune remarque n'a été formulée en commission des finances.

Sollicités, les élus présents ne formulent aucune remarque. Il est procédé à un vote à main levée et par 5 voix pour et 3 voix contre, le compte de gestion 2023 du budget général du comptable public est approuvé

COMPTE ADMINISTRATIF

L'intégralité du compte administratif a été transmis aux membres de l'assemblée par workflow du 5 mars 2024 et examiné dans son détail par la commission des finances du 20 mars 2024. Le compte administratif conclut à un résultat de clôture de 196 663,92 €. Aucune remarque n'a été formulée en commission des finances. Sollicités, les élus présents ne formulent aucune remarque.

En l'absence du maire et sous la présidence de M Leclercq, il est procédé à un vote à main levée et par 4 voix pour et 3 voix contre, le compte administratif 2023 du budget général est approuvé.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le conseiller aux décideurs locaux communique sa proposition d'affectation des résultats à partir des données du compte de gestion qui ont conduit à faire apparaître un solde de clôture de 196 663,92 €.

Il propose d'inscrire à la section d'investissement 30 820,70 € en recettes du chapitre 001 et 13 067,60 € en recettes au compte 1068. Il propose d'inscrire 152 775,62 € en section de fonctionnement en recettes au chapitre 002. Enfin, il rappelle la nécessité d'inscrire 43 888,30 € en dépenses d'investissement en restes à réaliser. Aucune remarque n'a été formulée en commission des finances.

Madame LAFON demande à quel niveau s'inscrit la recette de la vente de la maison. Monsieur le maire indique que cette recette contribue à l'excédent de fonctionnement constaté. Sollicités, les élus présents ne formulent plus de remarque.

Il est procédé à un vote à main levée et par 5 voix pour et 3 voix contre, l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget général du CDL est approuvé

BUDGET PRÉVISIONNEL

La lecture des chapitres conduit à la précision des commentaires :

Ainsi, le chapitre 11 intègre toujours la somme due dans le dossier de la place R Rideau pour laquelle l'avocat de la commune signale que le TA n'a pas fixé de montant. Le chapitre 12 intègre les charges des personnels du BHRT-SP et le chapitre 65 est impacté par la nécessité d'équilibrer le budget d'assainissement (57 000 €), le reliquat 2020 de la contribution au SIEPVV annulée par le tribunal administratif (30 000 €), la contribution 2024 du SIEPVV (42 000 €), la créance éteinte de la SARL Couthon (37 000 €).

Malgré ces très fortes contraintes, la section de fonctionnement parvient à dégager près de 53 000 € pour contribuer à la prise en charge du capital de la dette. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 546 561,30 € et celle d'investissement à hauteur de 113 239,87 €. Annie Fortier demande quels sont les crédits disponibles pour la réparation des routes. M Leclercq répond que la créance de 37 000 € c'est 4 km de réfection de chaussée. Les inscriptions budgétaires ont reçu un avis conforme du CDL

Sollicités, les élus présents ne formulent plus de remarque.

Il est procédé à un vote à main levée et par 5 voix pour et 3 voix contre, le budget prévisionnel de l'exercice 2024 du budget général est approuvé

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Par délibération du 9 juin 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à : TFPB : 43,43 % et TFPNB : 41,42 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de **maintenir** les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à : TH : 12,98 % // TFB : 43,43 % // TFPNB : 41,42 %

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les taux 2024 proposés à savoir : TH : 12,98 % // TFB : 43,43 % // TFPNB : 41,42 %

CONTRATS GAZ

Le fournisseur actuel Antargaz n'a pas été en mesure de répondre pour s'aligner sur la proposition de Primagaz qui offre le même service avec un coût de la tonne de gaz à 890,00 € HT alors qu'Antargaz facture à 2 150,67 € HT la tonne.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les contrats Primagaz pour l'ESC2R et le BHRT-SP et charge Monsieur le maire de procéder à leurs signatures

SECRETARIAT DE MAIRIE

En application des dispositions de Loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie (JORF du 31 décembre 2023)

Article L. 2122-19-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Articles L. 332-8 (7°) ; L. 422-34-1 ; L. 452-38 du code général de la fonction publique (CGFP)

Le conseil municipal est invité à créer un poste à temps non complet de secrétaire général de mairie

Il est rappelé la délibération du 18 octobre 2023 portant création d'un emploi polyvalent intégrant 9 heures de secrétariat de mairie

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la création d'un poste de secrétaire général de mairie pour une quotité horaire de 9 heures hebdomadaire

Conformément aux dispositions rappelées, le maire est chargé de procéder à la nomination de la personne en charge de la fonction.

Ventes immobilières : les nouvelles règles de l'audit énergétique



Si vous êtes propriétaire et que vous souhaitez vendre votre logement, ou si vous êtes à la recherche d'un bien immobilier à acquérir, il se peut que vous soyez confronté à la notion d'audit énergétique. Depuis le 1^{er} avril 2023, les logements les plus économes doivent faire l'objet de cet examen en cas de vente. Le 1^{er} avril 2024, l'audit énergétique a évolué.

Un audit énergétique permet d'établir un état des lieux détaillé de la performance énergétique et environnementale d'un logement. Pour le futur acquéreur d'un bien immobilier, ce document est notamment un moyen :

d'être informé de problématiques relatives à la transition écologique et énergétique dans le domaine du bâtiment ;
d'être orienté dans l'amélioration de la performance énergétique du logement qu'il a acheté, grâce à au moins deux propositions de travaux (comprenant un parcours en une ou plusieurs étapes) qui lui permettent de savoir ce qui doit être fait en priorité.

C'est au propriétaire vendeur de désigner, avant même la mise en vente, [un professionnel pour réaliser l'audit énergétique](#) (par exemple un architecte inscrit à l'ordre et ayant suivi une formation, ou un professionnel reconnu garant de l'environnement). Ainsi, le document peut être remis au potentiel acquéreur dès la première visite ou, au plus tard, le jour de la signature de la promesse de vente.

Rappel

Depuis le 1^{er} avril 2023, lorsque vous mettez en vente une maison individuelle ou un immeuble comportant plusieurs logements dont vous êtes le seul propriétaire, vous devez fournir un audit énergétique au futur acquéreur si votre habitation (ou une partie du bâtiment à usage d'habitation) est classée F ou G (passoire thermique) s'agissant du diagnostic de performance énergétique. Cette obligation sera étendue :

aux logements classés E à partir du 1^{er} janvier 2025 ;

aux logements classés D à partir du 1^{er} janvier 2034.

À noter

L'audit énergétique peut vous permettre de bénéficier, sous conditions :

[à la prime « Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle »](#), une aide financière attribuée pour une rénovation globale performante ;

[au dispositif MaPrimeRénov'](#), une aide financière à destination des propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique au sein de leur logement, qu'ils habitent ce dernier ou qu'ils le proposent à la location.

Quelles sont les évolutions de l'audit énergétique ?

À compter du 1^{er} avril 2024, le professionnel qui réalise l'audit énergétique peut, à la demande du propriétaire vendeur, proposer d'autres scénarios de travaux qui viennent ainsi s'ajouter aux 2 propositions obligatoires. De plus, il est précisé dans chaque proposition de travaux :

les caractéristiques et critères de performance des matériaux ou équipements proposés (résistance thermique des isolants, rendement et efficacité saisonnière des systèmes de chauffage...) ;

et si nécessaire le type de matériau d'isolation proposé par le professionnel réalisant l'audit énergétique, ainsi que la quantité d'isolant à poser.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} avril chaque proposition de travaux doit notamment être le moyen d'atteindre un niveau satisfaisant de confort hygrothermique, autrement dit permettre qu'une température constante (située entre 18 et 20 °C) soit assurée en toute saison dans le logement. Et si l'audit montre que dans le logement le renouvellement de l'air est insuffisant ou ne peut pas être maîtrisé, il doit désormais être indiqué que le système de ventilation doit être modifié dès la première étape du parcours des travaux.

Qui plus est, au sein de la première proposition établie par le professionnel, la première étape du parcours de travaux doit obligatoirement :

permettre de gagner au moins 2 niveaux dans le [diagnostic de performance énergétique](#), contre 1 niveau précédemment ;

comprendre des travaux touchant 2 postes d'isolation (toiture, mur, sol...).

À noter

L'étape finale du parcours de travaux du premier scénario doit permettre d'atteindre un niveau de performance au moins égal à celui du niveau B du diagnostic de performance énergétique. Lorsque les caractéristiques techniques, architecturales, patrimoniales ou le coût disproportionné des travaux empêchent de parvenir à ce niveau, il est prévu un parcours de travaux aménagé. Celui-ci doit permettre d'atteindre au minimum le niveau C, D ou E pour les bâtiments classés respectivement E, F ou G avant travaux. Le parcours aménagé intègre l'étude de 6 postes de travaux :

isolation des murs ;

isolation des planchers bas ;

isolation de la toiture ;

remplacement des menuiseries extérieures ;

remplacement de la ventilation ;

remplacement de la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Le programme de fauchage a débuté...66 km de voirie à entretenir



Exercice de cavalerie

Deux détachements des écoles militaires de Saumur / école de cavalerie effectueront des exercices tactiques d'instruction au profit de la division des sous-officiers, avec un éventuel passage dans votre commune entre le 24 juin et le 1er juillet 2024.

Ces exercices qui pourront mettre en œuvre des véhicules blindés légers (VBL) et des véhicules 4x4 sont susceptibles d'être menés sur le territoire et les routes traversant votre commune et ce,

dans le strict respect de la réglementation routière et des propriétés privées.



La vie communale



Avec France Identité, générez des justificatifs d'identité à usage unique

Ouverture d'un compte en banque, constitution d'un dossier de location... de nombreuses démarches peuvent nécessiter de justifier de votre identité. Depuis votre téléphone, l'application France Identité vous permet de créer des justificatifs d'identité à usage unique en quelques clics !

Depuis le 14 février 2024, l'application France Identité est disponible pour tous. Elle vous permet de créer une version dématérialisée de votre carte d'identité et [de votre permis de conduire](#). Il s'agit d'un dispositif facultatif. **La version numérique ne remplace pas la version physique de votre document.**

En numérisant votre carte d'identité, vous pourrez : créer des justificatifs d'identité à usage unique ; utiliser France Identité pour vous identifier sur FranceConnect.

Comment créer un compte France Identité ?

Pour créer un compte sur l'application France Identité, vous devez remplir quelques conditions :

- être majeur ;
- disposer d'un téléphone compatible avec l'application France Identité ;
- disposer d'une nouvelle carte nationale d'identité petit format (déployée depuis 2021).

À noter

en cas de doute, vous pouvez vérifier la compatibilité de votre téléphone à l'application [sur le site de France Identité](#).

Si vous remplissez toutes ces conditions, vous pouvez télécharger l'application France Identité sur votre [Android](#) ou sur votre [iPhone](#).

Vous pouvez ensuite enregistrer votre carte d'identité sur votre téléphone. Les instructions apparaissent à l'écran. En cas de besoin, [un tutoriel vidéo proposé par France Identité](#) explique la démarche pas à pas.

Comment générer un justificatif d'identité à usage unique avec l'application France Identité ?

Générer un justificatif d'identité à partir de l'application France Identité **limite le risque d'usurpation** de votre identité. Il remplace les photocopies recto-verso de votre titre d'identité.

Pour obtenir un justificatif d'identité à usage unique, il faut : vous rendre sur l'application France Identité ; cliquer sur « Créer un justificatif d'identité » ; renseigner le destinataire de votre justificatif d'identité ; sélectionner la date limite d'utilisation du justificatif, selon les durées de validité proposées par l'application ; indiquer le motif, si besoin ; cliquer sur continuer et saisir votre code personnel ; se munir de sa carte d'identité et effectuer une lecture sans contact.

Quand vous générez un justificatif d'identité, vous obtenez un document signé électroniquement par le ministère de l'Intérieur. **Le justificatif est généré au format PDF.** Vous pouvez l'enregistrer et le partager selon le moyen attendu par le destinataire (sms, email...).

Attention le dispositif étant récent, France Identité précise que l'acceptation du justificatif est soumise à la volonté du destinataire.



Découvrez les aides au permis de conduire sur 1jeune1permis !

Le service 1jeune1permis, disponible depuis le 21 mars 2024 sur le site [1jeune1solution](#), vous permet notamment de connaître les différentes aides financières au permis de conduire dont peuvent bénéficier les jeunes.

Image 1Crédits: LIGHTFIELD STUDIOS - stock.adobe.com
Sur la plateforme [1jeune1permis](#), après avoir indiqué le nom ou le code postal de votre commune, vous pouvez découvrir les différents dispositifs de soutien financier pour le permis de conduire, qui vous sont proposés aux niveaux : national ; régional ; départemental ; et territorial. La plupart des aides financières qui sont recensées sur la plateforme sont destinées aux personnes ayant moins de 25 ans. Pour chaque dispositif, sont notamment précisés : les différentes conditions d'éligibilité ; les documents à fournir ; les démarches à accomplir.

Le service 1jeune1permis vous permet par ailleurs de : trouver des informations sur toutes les démarches que vous pouvez accomplir en ligne concernant le permis de conduire (inscription à l'examen du code de la route et à celui de la conduite, demande de fabrication de votre permis de conduire après la réussite à l'examen...) ; bénéficier de renseignements pour choisir l'auto-école qui corresponde à vos besoins (un établissement près de chez vous ou en ligne...) ; d'obtenir des conseils pour vous préparer de manière efficace à l'examen du code de la route et pour choisir le moyen d'apprentissage de la conduite qui vous convienne.



RECO
SANTE

VOTRE NOUVELLE APP DE SANTÉ AU QUOTIDIEN.

Découvrez comment l'environnement impacte votre santé. Protégez vous de la pollution de l'air, de l'eau, des UV ou du Pollen.

Téléchargez l'application :



QUE FAIT-ON

Application personnalisable avec des notifications adaptées à vos besoins

Des recommandations fiables et validées par le Haut Conseil de Santé Publique

Pas de publicité, pas de collecte de données, pas de frais, pas de création de compte.

BAR HÔTEL RESTAURANT TRAITEUR
SERVICE DE PROXIMITÉ
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 14h
Menu ouvrier, cuisine de terroir

L'ESCALE

PORTS-SUR-VIENNE

10, place Romain Rideau
Mail : escale@escale-ports-37.fr Site web : escale-ports-37.fr Téléphone : 02 47 73 14 56
Pagefacebook : <https://www.facebook.com/groups/225623853673436>



La vie communale

Commémoration du 8 mai 1945

C'est la 10^{ème} année du rétablissement de la cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945 à PORTS-sur-Vienne. Un engagement de campagne pris en 2014 et intégralement respecté à ce jour. Certes, le 8 mai est un jour férié, et le loisir l'emporte sur la commémoration de la mémoire.



Une mémoire qui semble s'effiloche au fil du temps et rendre banal des idéologies et des comportements que la commémoration de la VICTOIRE du 8 mai 1945 porte en son sein.

Oui, la victoire du 8 mai 1945, c'est surtout la victoire sur le nazisme, dont une des caractéristiques complices en France dans la période 1940-1945, a été la délation.

« Pendant la dernière guerre, ils ont été nombreux à écrire des lettres de dénonciation à l'occupant allemand ou à l'administration vichyste dans le but de livrer (et souvent de faire déporter) des hommes, des femmes et des enfants juifs. Ces courriers, conservés dans les archives publiques qui s'ouvrent aujourd'hui, plus de 70 ans après la Libération, un historien les étudie depuis une quinzaine d'années. »

La délation sous l'Occupation, sport national (Historia)

C'est sous l'Occupation que la délation a joué le plus grand rôle dans la vie des Français. Jamais ils n'ont autant dénoncé. On estime qu'entre 3 et 5 millions de lettres de dénonciation ont été envoyées. Et encore, les lettres ne représentent qu'une faible partie de ce flot de délation. Vichy en fait une arme essentielle de répression, au lendemain de l'affaire des otages de Nantes, en promulguant, le 25 octobre 1941, une loi qui rend la délation obligatoire.

Quelque fois signées, le plus souvent anonymes, appuyée d'une mention de respectabilité (« Un bon Français », « Une Aryenne indignée »), les lettres vi-

sent plusieurs catégories de population : les commerçants et les paysans, accusés de marché noir, les épouses de prisonniers français en Allemagne, suspectées d'être infidèles, les gaullistes, les francs-maçons, les communistes et les Juifs. Ces délations entraînent la mort de plusieurs milliers de personnes. Sur les 15 000 Juifs déportés en 1944, plus d'un quart avaient été dénoncés. Pour certains, les motivations sont d'ordre politique, mais le plus souvent, il s'agit de question d'intérêt – comme cette restauratrice nantaise qui dénonce Gilles Brustlein, l'auteur de l'attentat de Nantes, pour toucher les 15 millions de francs de récompense –, ou de règlements de compte. Telle femme signalant les opinions gaullistes de son mari, pour vivre avec son amant, tel commerçant livrant un concurrent. Un grand médecin dénonce la fiancée juive de son fils pour empêcher leur mariage. La jeune femme mourra en déportation tandis que le fils parti à sa recherche sera tué par une colonne allemande à la fin de la guerre. Le phénomène ne ralentit pas avec la Libération. Au contraire, les premiers temps de l'épuration voient se multiplier les dénonciations, cette fois-ci pour collaboration.

Ces comportements abjects trouvent heureusement, face à eux, des femmes et des hommes dévoués, qui font corps avec leurs territoires, qui les soutiennent et apportent, là où d'autres agissent avec nuisances, le réconfort de l'aide et de l'action.

Refus d'un terroir fragmenté et risques encourus (Éric ALARY
(professeur d'histoire de chaire supérieure en classes préparatoires littéraires aux grandes écoles à Tours ; docteur en histoire de Sciences Po Paris)

« Le monde rural de la ligne de démarcation ne fait donc pas que subir la loi du vainqueur. D'aucuns ne laissent pas errer une famille perdue le long d'une voie ferrée ou d'une rivière, à la recherche d'un passage vers la zone non occupée, qui n'est pas une zone de liberté pour tous, rappelons-le. Chaque région a sa chronologie précise et sa sociologie des « passagers » clandestins, en fonction de la situation géographique, notamment par rapport aux frontières franco-suisse et franco-espagnole, où il est plus dangereux de passer en raison de la topographie et du climat montagneux.



Les passeurs clandestins sont des paysans, des facteurs, des chemins, des gardes-barrières de la SNCF ou de compagnies ferroviaires privées, des gendarmes, des prêtres, des instituteurs, des éclusiers, des médecins, des vétérinaires, des bergers, des bûcherons, des gardes-forestiers, des fabricants de fromages, des aubergistes et autres restaurateurs, des vignerons et des tonneliers... Les passeurs sont de tous les âges quand ils agissent individuellement.

Que risquent tous ces gens s'ils sont pris ? Pas grand-chose, s'ils agissent en faveur de soldats évadés, d'hommes et de femmes qui ne passent pas du renseignement pour les résistants ; ils sont alors conduits dans les prisons de Tours, Chalon-sur-Saône, de Vierzon, qui sont vite surchargées. Mais ils risquent beaucoup plus quand ils aident des Juifs, ou des résistants, des anciens hommes politiques de la III^e République, et quand ils passent des renseignements – dans ce

dernier cas, c'est la déportation ou l'exécution qui les attend »

Ainsi, à PORTS-sur-Vienne, située en zone occupée dans la période calamiteuse de 1939 à 1944, le maire de l'époque, sur témoignage de son fils, n'a pas hésité à faire quelques faux papiers pour permettre à des personnes persécutées de pouvoir franchir la ligne de démarcation. Pour que vive la République, vive la France et vive PORTS-sur-Vienne.

Daniel POUJAUD, Maire



Réunion du prochain conseil municipal
Selon les besoins
Affichage PanneauPocket